

Stages proposés en 2021

Pour vous pré-inscrire, merci de cocher la(les) case(s) correspondant au(x) stage(s) de votre choix

Modalités de pré-inscription au verso

Cycle « Rapports locatifs »

| | | | |
|--|----|-----------------------------------|--------------------------|
| Location HLM : l'attribution des logements | A1 | 16/03/2021 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Les avantages de l'intermédiation locative dans le parc privé | A2 | 30/03/2021 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Gérer l'entrée et la sortie du locataire | A3 | 20/04/2021 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Les fondamentaux de la location dans le parc privé : la vie du contrat | A4 | 27/05/2021 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Les troubles de voisinage dans les rapports locatifs | A5 | 01/06/2021 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Vie de couple et événements familiaux : le sort du bail et son transfert | A7 | 30/11/2021 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |

Cycle « Qualité de l'habitat »

| | | | |
|--|----|-----------------------------------|--------------------------|
| Le conventionnement dans le parc locatif privé (ANAH) : conditions et avantages pour le locataire et le bailleur | B1 | 08/04/2021 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| La lutte contre l'habitat indigne | B2 | 20/05/2021 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Le droit des occupants dans la lutte contre l'habitat indigne | B3 | 14/10/2021 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Adaptation du logement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap | B4 | 18/11/2021 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |

Cycle « Lutte contre les exclusions »

| | | | |
|---|----|-----------------------------------|--------------------------|
| Prévenir et traiter l'impayé locatif | C1 | 24/06/2021 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| De l'impayé à l'expulsion : accompagner les ménages en difficulté | C3 | 21/09/2021 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Le logement intergénérationnel | C4 | 05/10/2021 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Dépôt d'un dossier de surendettement : les différentes étapes de la procédure | C5 | 09/11/2021 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| L'articulation du surendettement avec les aides au logement et la procédure d'expulsion | C6 | 07/12/2021 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |

Cycle « Accession sociale à la propriété »

| | | | |
|--|----|--------------------------|--------------------------|
| Le Bail Réel Solidaire (BRS) : un outil au service de l'accession sociale à la propriété | D1 | 15/06/2021 (14h30/17h30) | <input type="checkbox"/> |
| La location-accession | D2 | 12/10/2021 (14h30/17h30) | <input type="checkbox"/> |

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A nous retourner par courrier ou e-mail)

à ADIL 13 - VILLA D'ESTE - 15 AVENUE ROBERT SCHUMAN - CS 40530 - 13235 MARSEILLE CEDEX 02

Tél. : 04 96 11 24 62 - E-mail : formation@adil13.org

Participant

Organisme - Partenaire de l'ADIL 13* : oui non

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____ Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____ @ _____

Responsable formation / Chef de service / DRH

Organisme : _____

M. Mme

Prénom : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____ @ _____

Facturation

Etablissement à facturer, si différent : _____

M. Mme

Prénom : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____ @ _____

Il est impératif de renseigner tous les champs pour valider votre inscription

Conditions générales

Inscription et participation aux frais de formation

Les stages de formation sont proposés aux membres de l'ADIL des Bouches-du-Rhône à un tarif préférentiel.

L'inscription aux formations est également ouverte à tout professionnel, non membre de l'ADIL 13 mais dont l'activité a un lien avec l'habitat. Les professionnels non-membres de l'ADIL ne bénéficient pas du tarif préférentiel.

Pour s'inscrire à la (ou aux) formation(s) de son choix, le participant devra retourner le bulletin d'inscription dûment complété et visé par son chef de service accompagné du règlement des frais correspondants **au plus tard trois semaines avant la formation**.

Le nombre de places pour chaque session étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans leur ordre d'arrivée.

Néanmoins, les préinscriptions sont possibles par email à : formation@adil13.org mais doivent être confirmées par courrier au plus tard trois semaines avant le début de la session accompagnées du règlement des frais correspondants.

*Grille tarifaire

Tarif 1 : Partenaire de l'ADIL 13

80 € par journée de formation

40 € par demi-journée

Tarif 2 : Non partenaire de l'ADIL

160 € par journée de formation

80 € par demi-journée

Conditions de règlement :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **ADIL 13**

- par virement bancaire : **RIB 10278 08981 00029070040 44 Crédit Mutuel Marseille Prado** (Merci de renseigner le nom de votre organisme dans le libellé du virement)

Convention

Dès réception de l'inscription des participants, l'ADIL 13 adressera au responsable formation la convention de formation qui devra être retournée à l'ADIL signée au plus tard quinze jours avant le début de la session.

Convocation

10 jours avant le début de la session, une convocation sera adressée à chaque participant.

Attestation de participation

Une feuille de présence sera signée par chaque participant lors de la formation.

Une copie de la feuille de présence pourra être adressée à chaque organisme sur demande expresse du chef de service.

Une attestation de participation sera remise à chaque participant à l'issue de la formation en mains propres, **il lui appartient de la remettre à son responsable de formation le cas échéant**.

Désistement

Les désistements doivent être signalés par écrit (courrier ou mail).

Les désistements signalés moins de 8 jours avant le stage ne donneront lieu à aucun remboursement, et si le montant n'a pas encore été réglé, la facture correspondante sera adressée et devra être honorée dans les meilleurs délais.

L'ADIL 13 se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas d'insuffisance d'inscriptions ou lorsqu'un événement exceptionnel empêche la tenue de la session.

Localisation

Les formations se dérouleront dans nos locaux situés 15, avenue Robert Schuman - 13002 Marseille (quartier Joliette) ou en visio-conférence le cas échéant.